

ON S'APPROVISIONNE
à l'imprimerie.
Prix 12 Francs par an,
comptables par trimestre
et d'avance.

MESSAGER DE TAHITI.

Souscrivez à l'imprimerie
de la Société des éditions de Tahiti
qui publie les journaux et revues les plus
intéressantes de l'Asie et de l'Australie.

Papeete, le 19 Décembre 1858.

PARTIE OFFICIELLE.

Par ordre de M. le Gouverneur, en date du 4 de ce mois, Mr. Duval Directeur du Génie a remplacé Mr. le Lieutenant Tréves comme conseiller à la chambre des mines en accusation.

Par ordre, en date du 11 de ce mois, Mr. Lighty, Lieutenant en premier d'artillerie de marine, est nommé juge près la Cour Impériale de Papeete et le tribunal criminel au remplacement de Mr. le Chicourt parti pour France.

Par ordre, en date du 13 de ce mois, M. M. Chrétien négociant, Taylor négociant, Releif négociant sont nommés juges assesseurs au tribunal Criminel.

Par décision de S.E. le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, en date du 10 Décembre 1858, des bourses ont été délivrées aux enfants ci-après nommés:

- No 1 Taylor, fille des Tuamotous (pour 5 années)
- No 2 Taratu, fille des Tuamotous (id.)
- No 3 Amelie Langlois, fille d'une Tahitienne décédée, et dont le père est sans autre ressource que son travail pour élever ses quatre filles (pour 5 années).

La quatrième bourse sera ultérieurement concédée et réservée à la fille des Tuamotous désignée par Mr. le Gouverneur Dubouet, cependant le nom en jusqu'ici resté inconnu.

Le Gouverneur des Etablissements Français de l'Océanie
En vertu de l'article 7 de l'ordonnance du 8 avril 1843,

DECIDE:

Article 1^{er}. - Il est créé à Papeete, une brigade de Moutons à cheval, pour faire le service de la correspondance avec les postes extérieurs, et former l'escorte du Gouverneur dans ses tournées;

Article 2. L'effectif de cette brigade est fixé à cinq hommes dont un brigadier.

Article 3. Les Moutons à cheval seront rétribués comme suit:

Le brigadier. 35 f. par mois.

Chaque mouton 30 — id. —

Quand ils seront admis à l'hôpital, il leur sera fait, par journée de traitement, une retenue de 0 f. 60 c. sur leur solde.

Article 4. Les moutons à cheval seront portés, comme les moutons à pied, sur le cadastre des salariés indigènes et payés comme ceux-ci.

Article 5. Chaque homme recevra du magasin général et au compte de l'Etablissement, les effets d'habillement ci après, savoir:

Une banque en cotonnade bleue de ciel, tous les deux ans.

Deux pantalons en cotonnade blanche avec bande rouge, tous les ans.

Un chapeau de paille avec coquille ronge, tous les ans.

En outre, et à titre de première mise:

Une paire de souliers avec épingle.

Trois chemises blanches.

Une cravate noire en satin tour.

Les derniers objets seront remplacés par les soins du commissaire de police, au moyen d'une retenue mensuelle de 5 f. par homme.

Article 6. Les moutons à cheval seront armés d'une lance avec flamme.

Article 7. Ils devront être montés; quand ils ne le seront pas, des chevaux leur seront fournis par le service des transports généraux, mais seulement pour exécuter un service commandé.

Le harnachement de ces chevaux sera acheté et entreposé aux frais de l'Etablissement.

Article 8. L'Ordonnateur, le Directeur du Génie et le Directeur de la police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui aura effet à compter du 1^{er} Janvier 1859.

Papeete, le 13 Décembre 1858.

SAISSET.

AVIS OFFICIEL.

Un cheval de prix ayant été très gravement blessé dans le district de Punaauia, le conseil du district et les Hui-Batidas se sont réunis, et, après des recherches infructueuses pour découvrir le coupable de ce malfit, se

conforment aux dispositions de l'arrêté de S.E. le Gouverneur, en date du 12 Novembre dernier, sur l'ordre de faire porter la partie du district dans laquelle il avait été blessé par la portière du district dans laquelle il avait été blessé.

Quelques personnes ayant un peu cette tache avaient été dictées par l'annexion du conseil protestant contre la portion du district où résident les catholiques. Nos douze, ci-dessous, les noms des Hui-Batidas choisis pour payer, avec l'ordre de la religion qu'ils professent.

1	Tetuaasi	Catholique
2	Metsauri	Catholique
3	Fauenei	Catholique
4	Tuvanavao	Catholique
5	Pohobearia	Catholique
6	Teborauai	Catholique
7	Taparahi	Catholique
8	Apo	paissse pour Catholique
9	Mathinir	Protestant et Diacre
10	Titchi	Protestant
11	Hala	Protestant
12	Tiani	Protestant
13	Teharuru	Protestant
14	Fareahu	Protestant
15	Tourhei	Protestant
16	Tero	Protestant
17	Unusomchia	Protestant
18	Aita	Protestant
19	Otarai	Protestant
20	Teupoo	Protestant
21	Tahu	Protestant
22	Pihania	Protestant
23	Tuera	Protestant
24	Pahi	Protestant
25	Maurai	Protestant
26	Tefard	Protestant
27	Mashi	Protestant
28	Taua	Protestant
29	Male	Protestant
30	Mashi	Protestant
31	Tuase	Protestant

Le Directeur des affaires indigènes.

Adam Kulczyki.

R/sumé de la délibération du conseil du district de Punaauia sur l'affaire concernant le cheval blessé dans ce district.

Le conseil après avoir demandé aux Hui-Batidas présents s'ils en connaissaient pas le coupable ou s'ils ne pouvoient pas donner quelques indications qui aident à le faire découvrir, après les réponses unanimement négatives, a déclaré, que renseignement à l'arrérage de S.E. le Gouverneur, en date du 12 Novembre publié dans le Yea, le district payerait le cheval blessé. Sur la proposition de Ruea Rarira catholique, appuyée par d'autres Rariras et surtout par Puros qui chait le district de Hui-Batidas dans lequel une portion seulement avait payé le cheval, appartenant au Gouvernement, qui y fut mis, on a décidé, que la portion comprise entre Tehuato et Inapaoi payerait seule ce cheval, parce qu'il avait l'habitude de s'y tenir sans jamais venir dans les autres parties du district.

Ajo, on des habitans du district, s'est alors levé et il a dit qu'il savaient quelques chasseur en cheval. Il a déclaré que Mashi valise lui avait dit vu voil le cheval blessé, près de l'endroit nomme Vairupempe, et d'y avoir rencontré, en même temps, deux garçons nommés Tourhei et Mairai; qu'il a rencontré ensuite un nomme Titchi qu'il croit er que il avait vu. Les deux garçons présents à l'assemblée interrogés par le juge ont nie d'avoir vu la femme Mashi ce jour là. On a fait chercher la femme Mashi qui a continué tout ce qu'avait dit Ajo; les deux garçons interrogés de nouveau en sa présence l'ont déclaré menteuse et ont nie d'avoir rencontré Titchi, présent a déclaré qu'il a en effet rencontré la femme Mashi et que tout ce qu'elle avait dit était vrai. Interrogé pourquoi il ne l'a pas déclaré au commencement il s'est excusé sur le défaut de lumière. Un Rarira nommé Isamao a dit alors qu'il pensait que Titchi et Mashi valise étaient les coupables, parce qu'ils avaient vu le cheval et blessé "ils avaient cache cette circonstance et parce que le cheval avait été blessé près de leur enclos. Le conseil toute de preuve n'a pas pris en considération cette accusation. Sur la proposi-

mission de Boug et vu la déclaration d'Apo et de Mothi voulant le conseil à réduire encore les limites de la partie du district qui devait reposer le cheval dans les établissements entre Téhéran et Valfass.

Le conseil a déclaré enfin que le prix du cheval serait déterminé entre deux experts du côté des Hui-estuariats et deux autres du côté du propriétaire du cheval. Un Rast ramassé. Téhéran a pris la parole pour approuver la décision du conseil, et cette décision a été annoncée à tous les présents sans soulever aucune observation ni réclamation.

Le Gouverneur des Établissements français de l'Occident, est donc en mesure d'affirmer exactement que dans cette circonstance, comme dans toute autre, il n'y a pas persécution pour personne.

Ce serait faire injure au Gouvernement de S. M. l'Empereur, que de laisser supposer qu'il tolérait un tel instant; qu'à Téhéran, en cas de redressement de griefs à poursuivre, les tribunaux ne seraient pas accessibles à tous.

Ce serait manquer à la vérité, que d'osier dire: que l'autorité supérieure n'est pas disposée à accueillir avec une égale bienveillance, toute réclamation, sans aucune distinction de personnes.

Le Gouverneur repousse donc énergiquement comme une insinuation calomnieuse, ou non en édition d'ouvrages litigieux, cette assertion: que dans un état, une fraction de la population est opprimée, sous ses yeux, par une autre, et que ce fait n'accompagne pas la pression de certains fonctionnaires. Il ne peut que renouveler l'assurance: que les tribunaux étant accessibles à tous, chacun peut déposer ses plaintes en toute sécurité et avec certitude d'obtenir la satisfaction qui lui est due. Aucune plainte ne sera écarter.

Papeete, le 15 Décembre 1858.
Le Gouverneur,
SAISSET.

FAITS DIVERS.

Paris le 27 juillet.

L'Empereur, parti ce matin à six heures et demie du Thabora, est arrivé au palais de Saint-Cloud ce soir, vers sept heures.

Sa Majesté a, après avoir parcouru par la voie de terre les vallées dans lesquelles se développent activement les ateliers du chemin de fer transversal destiné à relier, par Épinay, les deux lignes de railways de l'Est et à mettre la Lorraine en communication directe, par Gray, avec Lyon et le bassin de la Méditerranée, est montée vers dix heures, à la station de Faverges, dans le wagon impérial qui l'attendait sur le chemin de fer de Moutoux.

Partout les populations accourues se tenaient pressées et compactes sur le passage de Sa Majesté.

Des arcs de triomphe improvisés, et ornés avec le goût et le sentiment particuliers à chacune de nos provinces, donnaient l'éclat d'une fête de famille à ces manifestations.

Sur le parcours de la voie ferrée, l'Empereur a fait arrêter le train impérial dans un grand nombre de stations où il a reçu les hommages des autorités et les acclamations de tous.

Sa Majesté est descendue à Langres, à Châlons, à Bar-sur-Aube, à Troyes, à Longueville lez-Provins, et dans plusieurs autres stations.

A Châlons, l'Empereur est allé visiter le gigantesque viaduc qui va porter la voie de fer au-dessus de la vallée de la Saône.

Ce magnifique ouvrage, le plus colossal qui ait été construit sur l'arc des chemins de fer de l'Europe de l'Amérique, a attiré l'attention tout particulière et l'admiration de l'Empereur. Sa Majesté en a témoigné toute sa satisfaction aux ingénieurs qui ont conçu les plans et aux constructeurs qui ont assuré l'exécution de cette voie suspendue à plus de 50 mètres au-dessus du fond de la vallée, et sur une longueur de 500 mètres.

L'Empereur, qui avait décoré l'année dernière l'ingénieur des Ponts et Chaussées auteur du gigantesque projet, a voulu, cette année, attacher lui-même la croix d'honneur sur la poitrine de M. Gourdin, ingénieur civil qui a dirigé les travaux d'exécution.

Sur les points où Sa Majesté a dû gagner s'arrêter, Elle a partis les témoignages de sa sympathie sur tous les intérêts de l'agriculture et l'industrie spéciales à chaque localité. Et Elle a laissé des gages de sa munificence à tout ce qui souffre, et notamment aux médailleuses de Sainte-Hélène, ces anciens débris des vieilles légions de l'Empire, que Napoléon III a signalées à l'administration de tous, en réalisant pour eux les dernières volontés de Napoléon I^e.

Ce voyage de l'Empereur au milieu de ses fidèles populations de l'Est a donné lieu aux scènes les plus touchantes. Parmi les épisodes les plus saisissants, il en est un qui restera gravé dans la mémoire de tous ceux qui en ont été les témoins: c'est l'émotion qui s'est emparée de tous les assistants lorsqu'à la station de Longueville le maire de Provins a présenté à l'Empereur deux officiers de l'ar-

mée d'Egypte, derniers restes de ces immortelles phalanges qui, à la fin du siècle dernier, ont porté la gloire des armées françaises des bouches du Nil jusqu'aux Pyramides.

DÉSASTRE RECENT DE LA POPULATION DE CAUCASUS. — Le Souverain actuel de la Chine Kien-Pou ordonna en 1842 un dénombrement général de la population qui, plusieurs fois interrompu, a été enfin terminé au commencement de 1857. Ce document, le plus récent de tous, porte la population de la Chine à quatre cent quinte millions d'âmes.

Les membres de la mission qui sont sur les lieux et dont l'Opio doit être mis en considération, déclarent que, d'après eux, ce résultat est excessif. Nous ne croyons mal en prenant pour base leurs calculs, cette exagération ne porterait que sur le chiffre de 6 à 8 millions d'âmes en plus, ce qui donnerait toujours pour résultat officiel un chiffre total dépassant 400 millions d'âmes, ce qui est énorme.

Le chiffre de la population de la capitale est regardé comme très exact, parce que le travail, ayant été exercé sous les yeux de l'empereur, a été fait avec plus de soin.

La population de Pékin est de 1,618,814 âmes. Cette évaluation ne comprend que la ville même; mais en comprenant, outre la ville, les faubourgs extérieurs et les deux districts de Da-sien et de Wan-fu, que les Chinois regardent toujours comme faisant partie intégrale de la capitale, cette population atteint le chiffre de 2,533,159 habitants. C'est en résultat énorme, mais qui n'est pas hors de proportion avec l'idée qu'on se fait de la ville qui est le centre d'un aussi vaste empire.

L'indigence qui règne dans les basques classes en Chine fait que l'hydrographie y est en quelque sorte inconnue. Les maladies sont épidémiques, à l'exception de la petite vérole, y sont très-rares, et les femmes y sont d'une énorme fécondité. On comprend dès lors que la population d'un semblable pays se développe dans des proportions extraordinaires.

LE MEILLEUR LAIT. — Un cultivateur a fait dernièrement des expériences très-suivies d'où il résulte que le lait domestique est dix fois plus crémeux et plus riche en beurre que celui du commerce. Il résulte que si, après avoir tiré huit ou dix litres de lait d'une vache, on la remet en laissant un onzième litre, dans le pis, on perdra presque la moitié de la crème qu'on aurait pu recueillir. Il est facile de s'assurer de la véracité des résultats obtenus par ce cultivateur. Il suffit de distribuer le lait, à mesure qu'on le tire, dans sept ou huit tasses d'égale grandeur, de traire jusqu'à la dernière goutte, et on pourra constater de cette façon si en effet la qualité de crème que contient chaque tasse augmente en allant de la première à la dernière. Les expériences faites constatent aussi que le lait gagne à la fois en qualité quand qu'en quantité. Celui de la première tasse est d'un blanc bleuté et comme s'il était mêlé d'eau, tandis que le lait la fin résulte, épais et d'une coloration jaunâtre. Il suit de là que les filles de fermes qui n'ont pas soin de traire leurs vaches jusqu'à la dernière goutte diminuent assez notablement la qualité et la quantité de la crème et du beurre. (Univers.)

BÂTIMENTS SUR RADÉ

DE GENÈVE.

27. Nov. Transport de la marine impériale *Auditeur*, commandé par M. le Bleu lieutenante du vaisseau.

DE ROMANCE.

19. Brig du Protecteur *Grande Tap*, cap. Hardi en partance.

24. Bab-ior français *Général Testa*, cap. Le Mercier.

25. Goëlette du Protecteur *Samo*, cap. Clark.

27. Nov. 3 mât Américain *Hydro*, cap. Parker.

30. Goëlette de Borabora *Arrow*, cap. Poars.

1er Déc. Goëlette du Protecteur *Jene*, cap. Le Moine, prend le nom de *Marie Louise*.

16. Côte du protecteur *Alma*, cap. Le Maire.

16. Goëlette de Borabora *Mous* fuit le réc. cap. Oopoo.

16. Brig Anglais *Ocean*, cap. Lyons.

Meilleures du port le 1^{er} décembre du samedi 11 au vendredi 13 décembre 1858.

ENTRÉES.

16. Côte du Protecteur *Alma*, cap. Le Maire. 14 ton. 31 hommes d'équipage venant de Raiatea en 5 jours, huile provisions.

16. Goëlette de Borabora *Mous* fuit le réc. cap. Oopoo. 15 ton... 3 hommes d'équipage 24 passagers venant de Huahine en 5 mois, huile, provisions.

16. xbr. Brig Anglais *Ocean*, cap. Lyons 190 ton. 9 hommes d'équipage venant de Valparaiso en 42 jours. Assortiment.

SORTIES.

14. Goëlette du Protecteur *Aouri*, cap. Lewis, pour les îles sous le vent.

AVIS.

M. Sosthène Dröillet à l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 1^{er} janvier prochain il ouvrira une boulangerie et boulangerie dans le local actuellement habité par M. Sandford, boulanger, rue de la petite Pologne.

M. Sosthène Dröillet begs to inform the public that from the 1st of January next, he intends to open a pastrycook and bakery in the premises formerly inhabited by Mr. Sandford, baker in little Pologne Street.

L'imprimeur gérant J. FAURE.